

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

357 FILMS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
46, avenue de Breteuil – 75007 Paris
887 939 155 – RCS PARIS
(la « **Société** »)

**Extrait de l'acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des Associés
en date du 24 juin 2026**

(...)

CINQUIEME DECISION

Décisions à prendre en application de l'article L.225-248 du Code de commerce

Les Associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions extraordinaires conformément à l'article 14.2.7 des statuts :

- rappellent que la perte de (681 907) € a été affectée au compte report à nouveau s'élevant désormais à (711 692) € ;
- constatent que le montant des capitaux propres de la Société, s'élevant à (701 691) €, deviennent inférieurs à la moitié du capital social de la Société dont le montant est fixé à 10 000 € ;
- prennent acte, conformément aux dispositions de l'article L.225-48 du Code de commerce (sur renvoi de l'article L. 227-1 du Code de commerce), que la Société est tenue de reconstituer ses capitaux propres, dans un délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation est intervenue, soit jusqu'au 31 décembre 2028 ;
- précisent que, si, à l'expiration de ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié de son capital social et si ce capital social est supérieur à un montant égal à 1 % du bilan constaté lors de la dernière clôture d'exercice, la Société sera tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant cette échéance, soit avant le 31 décembre 2030, de réduire son capital social pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil ;
- décident, conformément aux dispositions de l'article L.225-48 du Code de commerce (sur renvoi de l'article L. 227-1 du Code de commerce), de ne pas dissoudre la Société.



Certifié conforme



Le Président

Monsieur Noor SADAR